



LISTE DES DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absent
15	12	3	0

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 21 MAI 2026 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 26 MAI 2026 à 19h, sous la présidence de Josiane CHEVALIER, maire. Etaient présents : Josiane CHEVALIER, Jean-Louis GOUTEL, Margaux TENDRON, Marie-Hélène ALLARD, Claude BRONNER, Myriam CAPELLI, Daniel DUSSERT, Lauriane JOSSERAND, Mathieu FAURE, Claire-Lise GALLAND, Daniel MORE, Charlotte AMIRANTE. Excusés avec pouvoir : Valérie DUSSERT donne pouvoir à Lauriane JOSSERAND ; Eddy JOSE donne pouvoir à Margaux TENDRON, Alain FAURE donne pouvoir à Jean-Louis GOUTEL. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du

Code général des Collectivités territoriales. La Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Myriam CAPELLI est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR :

1. DEL2026-05-01 : liste pour commission de contrôle des listes électorales
2. DEL2026-05-02 : Composition de la commission SPR délibération
3. DEL2026-05-03 : Candidature « petites cités de caractère »
4. DEL2026-05-04 : Complément de tarifs PIT
5. DEL 2026-05-05 : Réorientation du projet de réhabilitation de l'ancienne trésorerie et résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour motif d'intérêt général
6. DEL 2026-05-06 : Création d'un point d'information touristique au sein du camping en DSP
7. DEL 2026-05-07 : DM3 BP régularisation achat ancienne Trésorerie Publique

DEL2026-05-01 : liste pour commission de contrôle des listes électorales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'autoriser Mme La Maire de proposer à Madame la Préfète la liste suivante : Présidente de la commission : Valérie DUSSERT

- Titulaires : Majorité : Lauriane JOSSERAND et Eddy JOSE / Minorité : Daniel MORE et Claire-Lise GALLAND
- Suppléant : Mathieu FAURE / Minorité : Charlotte AMIRANTE

DEL2026-05-02 : Composition de la commission SPR délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, que cette délibération est retirée et sera votée au prochain conseil, après nouvelle vérification juridique.

DEL2026-05-03 : Candidature « petites cités de caractère »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'autoriser le Maire à déposer un dossier de candidature : au dispositif du Conseil Régional AURA dénommé "villages remarquables" qui accompagne financièrement les communes candidates à la marque nationale "petite cité de caractère" et à cette marque, auprès de l'association régionale « petites cités de caractère »

DEL2026-05-04 : Complément de tarifs PIT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'adopter les nouveaux tarifs de cartes de randonnées vendues au PIT.



LISTE DES DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

DEL 2026-05-05 : Réorientation du projet de réhabilitation de l'ancienne trésorerie et résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour motif d'intérêt général

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, avec 3 voix contre et 12 voix pour d'autoriser Mme La Maire à :

- Approuver la réorientation du projet de réhabilitation de l'ancienne trésorerie et de l'espace culturel vers : un tiers-lieu « grand âge » ; des logements à loyers abordables ; des locaux destinés à des services de maintien à domicile ;
- Résilier pour motif d'intérêt général le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec Atelier Léger, conformément à l'article 31 du CCAG Maîtrise d'œuvre ;
- Notifier la résiliation au titulaire du marché et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2026-05-06 : Création d'un point d'information touristique au sein du camping en DSP

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, avec 3 abstentions et 12 voix d'autoriser La Maire à :

- - acter la création d'un point d'information touristique au sein du camping communal exploité dans le cadre de la DSP ; de préciser que ce point d'information aura notamment pour mission : la mise à disposition de documentation touristique ; l'information des visiteurs sur les activités, commerces, services et événements du territoire ; l'orientation vers l'office de tourisme intercommunal (Maison de Pays à Clelles) ;
- - autoriser le délégataire du camping à assurer cette mission dans les conditions prévues par la convention de DSP, par avenant si nécessaire ; de préciser que les modalités pratiques (horaires, documentation, signalétique, participation éventuelle de l'office de tourisme) seront définies par convention ou échange de courrier entre les parties ;
- - à signer tout document relatif à cette décision.

DEL 2026-05-07 : DM3 BP régularisation achat ancienne Trésorerie Publique

Cette délibération est ajournée et sera proposée lors d'un prochain conseil municipal.

Fait à MENS, le 27/05/2026

Josiane CHEVALIER, La Maire

Myriam CAPELLI, La secrétaire de séance,

